

« Vivre la ville à la campagne »

Lettre d'information à la population, n° 2, août 2008

Symbolique du logo

Le logo porte les couleurs du drapeau suisse et du canton du Jura. La sphère représente l'agglomération, avec toutefois une ouverture sur l'extérieur, symbolisant l'esprit d'échange et de partenariat de notre région.

www.jura.ch/agglo



Sur les rails

L'agglomération de Delémont a pris sa vitesse de croisière. L'année 2007 a été consacrée principalement à la finalisation du programme « transports et mobilité », déposé à la Confédération en fin d'année, en vue d'obtenir une aide financière fédérale. En outre, la charte a été signée en décembre par le Gouvernement jurassien et les 10 conseils communaux de l'agglomération. La charte confirme juridiquement la volonté des 10 communes de travailler ensemble.

2008 concernera plusieurs dossiers, dont nous faisons l'écho dans le présent journal distribué à tous les ménages de l'agglomération. Plusieurs commissions travaillent en parallèle dans leur domaine spécifique. Avec la dynamique de l'agglomération, les communes souhaitent profiter des synergies possibles en collaborant et en s'en donnant les moyens.

Dans une étape ultérieure et suite à une modification de la loi sur les communes

proposée par le Gouvernement au Parlement, les décisions dépendront des communes et des débats politiques devront être menés. Les premiers engagements politiques ont été la signature de la convention en 2006 et de la charte en 2007.

Reconnue d'intérêt cantonal, la ZARD n'aurait jamais vu le jour si elle n'avait pas été portée par 4 communes. Ce résultat est le fruit concret d'une collaboration intercommunale active. A l'image de la ZARD, d'autres dossiers sont à l'étude pour divers services communaux comme l'eau, la voirie.

Persuadée que le chacun pour soi n'a plus d'avenir et fort de l'adage « ensemble nous pouvons faire mieux, plus et plus grand », l'Agglomération de Delémont est au devant de grands défis qui méritent d'être relevés.



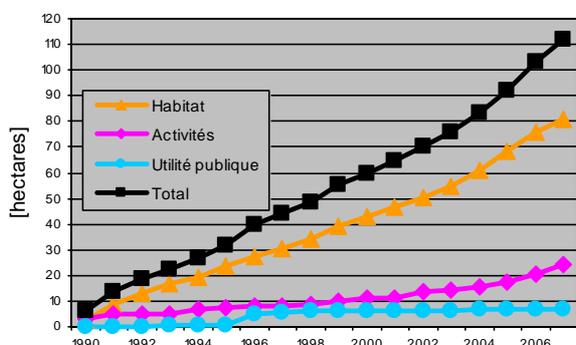
Jean-Louis Chételat, maire de Courtételle, président de la Direction politique de l'agglomération.

Démographie, logement et urbanisation

Ou comment coordonner l'extension des plans de zones dans les localités de l'agglomération ?

Historiquement, le développement démographique des 10 communes de l'agglomération est légèrement supérieur à celui du canton.

Population	1990	1995	2000	2007	Evolution 1990-2007
Jura	66'860 (100%)	69'200 (103,5%)	68'800 (102,9%)	69'580 (104,7%)	+ 2'720 (+4,7%)
Agglomération	22'450 (100%)	23'400 (104,2%)	23'400 (104,2%)	24'070 (107,2%)	+ 1'620 (+7,2%)
Part population	33,6%	33,8%	34,0%	34,6%	59,6%



Si cette tendance se poursuit, à l'avenir, il faudra environ 1'800 logements supplémentaires à l'horizon 2020 et 2'800 en 2030.

Pendant la même période, la surface de la zone à bâtir s'est considérablement étendue. Le développement de l'habitat est la principale cause de diminution de la surface de la zone agricole.



Vicques

Toutes les communes ont connu de grandes extensions de la zone à bâtir.



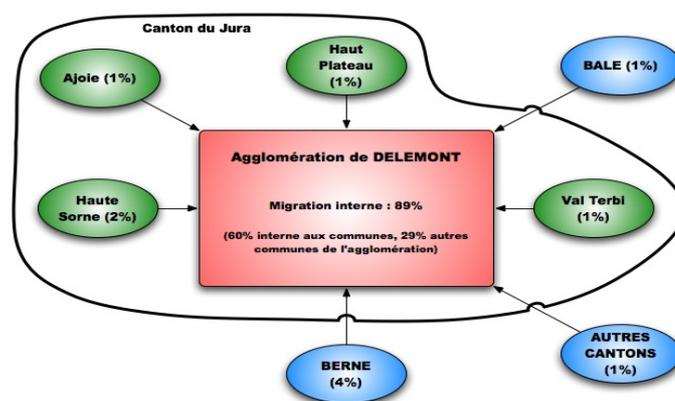
Courtételle

La question est donc de savoir si une coordination peut se faire, à l'initiative des communes, ou si chacun travaille de son côté. Dans ce cas de figure, le Service cantonal de l'aménagement du territoire accordera les extensions de plan de zones selon la part de population dans l'agglomération, par exemple 50% à Delémont (puisque Delémont compte 12'000 habitants).

En outre, on sait que 89% des nouvelles constructions pour de l'habitat individuel sont le fait d'habitants résidant déjà dans l'agglomération (dont une part de 60% dans la commune même).

La démarche de coordination devra prendre en compte les éléments suivants :

- utilisation des réserves existantes,
- développement vers l'intérieur,
- encouragement à la réhabilitation,
- prise en compte de la thésaurisation,
- proximité des transports publics,
- vieillissement de la population
- diminution du nombre des jeunes,
- décroissance démographique du canton du Jura à moyen et long terme.



Des pistes existent : avantager les communes qui financent la ZARD puisque ce sont elles qui permettent la création d'emplois, avantager celles qui sont bien desservies par les transports publics, avantager les projets de densification, ne pas entrer en matière si des terrains sont libres, etc. Le canton ne souhaite pas entraver le développement, mais clarifier certaines règles quand cela se passe les uns aux dépens des autres. Certaines communes ont des demandes en cours, comme Courrendlin, Châtillon et Vicques.

Les prochains mois seront consacrés à trouver des solutions dans un esprit de cohérence et de vision globale.

La ZARD pour qui, pour quoi ?

La ZARD (zone d'activité régionale de Delémont) est un projet particulier et spécifique. Elle a été imaginée il y a une quinzaine d'années. Elle est bien plus ancienne que l'agglomération. Le lien entre les deux viendra naturellement et prochainement. La ZARD s'intègre parfaitement dans les objectifs de l'agglomération qui est un projet global et fédérateur. Celle-ci pourra compléter le projet selon les besoins, par exemple en raccordant la ZARD au réseau des transports publics.

Les éléments caractéristiques du projet:

- Souci de concentrer efficacement les efforts en matière de promotion et de développement sur une zone à proximité du principal pôle démographique et économique du canton du Jura ;
- Mobilisation des ressources, énergies et compétences des acteurs publics et privés (industriels et promoteurs) proches du site ;
- Création de "Innodel SA" (société d'économie mixte), entité autonome capable de faciliter l'implantation d'industries à forte valeur ajoutée, aussi bien dans le secteur industriel traditionnel que dans les nouvelles technologies ;
- Implantation, en relation avec l'accès Delémont Est de l'A16, d'équipements hôteliers et de salles de conférences dans le cadre de la future aire de ravitaillement de l'A16 ;
- Développement d'une structure d'accueil pour les start-up et les petites entreprises œuvrant dans les domaines technologiques (incubateur) ;
- Répartition du produit de l'impôt sur les personnes morales entre les communes participant financièrement à l'investissement.

Par sa vocation, la ZARD n'a aucunement pour but de concurrencer les zones existantes dans les communes. Elle vise essentiellement à créer des possibilités d'implantations pour des activités économiques nouvelles.



Le 17 juin, les conseils communaux de l'agglomération ont visité le chantier de la ZARD. Les travaux ont débuté en automne 2007 et les premiers terrains équipés seront disponibles pour la construction en septembre 2008.

Les quatre communes de Delémont, Courrendlin, Courroux et Vicques ont accepté le 24 septembre 2006 le crédit de Fr. 4'730'000.- pour l'aménagement des équipements. La répartition est la suivante :

Canton du Jura :	1'000'000.-
Courrendlin :	412'911.-
Courroux :	1'041'789.-
Delémont :	1'970'186.-
Vicques :	305'114.-
Total :	4'730'000.-

A raison de 150 francs par habitant, la participation attendue des 6 autres communes de l'agglomération est de :

Châtillon	64'650.-
Courtételle	341'550.-
Develier	195'450.-
Rebeuvelier	57'900.-
Rossemaison	85'800.-
Soyhières	71'100.-



www.innodel.ch

L'heure des questions



Question à Mme Suzanne Maître, maire de Vicques, membre du conseil d'administration d'Innodel SA



Question à M. Gilles Froidevaux, Maire de Delémont, vice-président de la direction politique de l'agglomération

Pourquoi toutes les 10 communes de l'agglomération ont-elles un intérêt commun à participer financièrement à la ZARD ?

Il devient incontournable de travailler en commun entre plusieurs communes afin de défendre d'abord les intérêts d'une région avant les intérêts communaux.

Le développement des zones d'habitations (lotissements) sera plus facile si la commune participe à des projets de développement intercommunaux de ce type. En effet, les communes sont obligées de respecter le plan directeur cantonal qui vise à une utilisation mesurée du sol et ne peuvent d'ores et déjà plus étendre les zones à bâtir comme par le passé. Il n'est d'ailleurs pas souhaitable que chaque commune se dote de nouvelles zones à bâtir dont la somme dépasserait les besoins globaux de développement de l'agglomération. Celle-ci souhaite mettre en place les outils nécessaires à cette coordination. Ces outils pourraient notamment prévoir de favoriser les communes qui participent financièrement à la ZARD.

Participer à un projet régional de développement pour attirer des entreprises à haute valeur ajoutée sur le canton avec des retombées fiscales, des emplois et des habitants, c'est aussi ouvrir des perspectives de nouveaux clients pour nos sous-traitants installés dans nos zones communales.

La participation financière à la ZARD permettra de participer ensuite au partage des recettes fiscales.

Nous n'avons plus les moyens de travailler dans notre coin et de nous faire concurrence entre communes. Nous devons réagir vite. La ZARD est à ce titre un projet exemplaire de collaboration intercommunale.

La ZARD est un pari sur l'avenir et pour nos jeunes, ainsi qu'un élan pour la région.

Quel est le rôle de la ville de Delémont dans l'agglomération ?

La situation de Delémont est particulière. Si la ville s'implique plus dans le projet, cela pourra être ressenti comme une pression malvenue par les autres communes. Si elle reste discrète, cela pourra aussi être interprété comme une faiblesse, par exemple. Dans l'agglomération, Delémont est le leader et il est normal qu'elle s'affirme. Le problème sera donc toujours la perception de ce rôle. Rien ne sert de s'effrayer : s'il se passe quelque chose dans l'agglomération, rien de plus normal que ce soit à Delémont.

Il faut prendre plus de recul : 1) la collaboration intercommunale est inévitable et indispensable ; 2) le territoire de l'agglomération est sans aucun doute le cercle adéquat ; 3) il faut toujours expliquer et informer de ce que l'on veut et de ce que l'on fait.

Il faut aussi dégager dans tous les cas les avantages des autres communes, parfois très clairs, par exemple avec le développement des transports publics.

Au plan politique, la réflexion doit impérativement se faire au niveau de la direction politique. Chaque commune peut faire des propositions, mais la gestion politique doit être menée par l'agglomération et non la commune de Delémont ou d'autres, par exemple. Le problème est donc de doter l'agglomération d'un outil, d'une institution à même de gérer les problèmes communs et faire avancer des solutions.

Au plan technique, chaque projet sera mené pas à pas. De plus, il est indispensable de se doter d'une conscience collective en faveur de l'agglomération, par une forte information de la population.